



CONCOURS  
PHOTO  
AUTOUR DE L'EAU

2 CATÉGORIES

PAYSAGES D'EAU

*PAYSAGES NATURELS D'EAU DOUCE*

UN MONDE VIVANT

*LE MONDE VIVANT AUTOUR DE L'EAU*



33<sup>e</sup> FESTIVAL  
de MÉNIGOUTE

RÈGLEMENT  
DU CONCOURS



## Article 1 – Présentation du concours

À l'occasion du 33<sup>e</sup> Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (Deux-Sèvres) du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2017 est organisé un concours photographique gratuit et ouvert à tous sur le thème de l'eau comprenant 2 catégories :

### Paysages naturels d'eau douce Un monde vivant autour de l'eau

Le concours photographique entend sensibiliser le public à la protection de l'eau et son environnement en milieu naturel, d'une part, des paysages autour de l'eau douce dans les régions de France, d'autre part de la faune et de la flore dans l'environnement (zones humides, sources, fossés, ruisseaux, rivières, fleuves, lacs, étangs, mares et marais). Le concours est consacré aux milieux naturels en eau douce à l'exclusion de tout milieu artificiel. Le monde vivant de la faune et la flore concerne les espèces sauvages directement liées à ces zones humides naturelles.

Les organisateurs souhaitent, à l'issue du concours, valoriser la biodiversité et les richesses naturelles des zones humides par une exposition publique des photos primées durant le 33<sup>e</sup> Festival de Ménigoute à l'IFFCAM.

## Article 2 – Conditions de participation

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous à partir de 12 ans, amateurs ou professionnels. Le participant devra adresser une photo maximum par catégorie. La participation au concours s'effectue par envoi de fichiers numériques par mail accompagné des références de l'auteur (art. 3), dans les conditions techniques indiquées à l'art. 4. En effectuant un envoi de fichiers au concours, le participant s'engage comme auteur de la photographie.

## Article 3 – Mentions obligatoires concernant l'auteur

Pour être validé, chaque fichier photographique adressé par mail devra impérativement être accompagné des mentions suivantes, soit dans le mail ou bien en fichier texte :

- Nom et prénom de l'auteur.
- Coordonnées postales de l'auteur.
- N° de téléphone et mail.
- Catégorie dans laquelle concourt la photo (Catégorie 1 ou 2).
- Nom précis du lieu et date de la prise de vue.
- Nom de l'espèce végétale ou animale pour la catégorie monde vivant.
- La mention « *j'autorise l'association Mainate à reproduire cette photographie pour les besoins de valorisation du concours photo FIFO 2017* ».

Le jury se réserve le droit de contacter l'auteur en cas d'interrogation sur l'espèce photographiée.

## Article 4 – Conditions techniques

L'envoi des fichiers numériques s'effectue soit à l'aide du formulaire, soit directement par mail ou un serveur de gros fichiers (Drive, Cloud, DropBox,..) à l'adresse indiquée ci-dessous à l'art. 6. Les fichiers acceptés sont les jpg, psd, png, raw et tif.

Le poids des fichiers devra être au minimum de 3 Mo et 8 Mo maximum par le formulaire sur le site.

Le concours est organisé exclusivement en photographie couleur.

Le concours est ouvert à tout type de matériel photographique sauf pour les photographies réalisées avec un drone.

Les fichiers acceptés ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes et de la couleur.

Le jury, après délibération, se réserve le droit de contacter l'auteur en cas de litige sur la configuration technique du fichier. Pour toute information complémentaire : <http://camera-natura.fr/index.php/contact/configuration-numerique/>

## Article 5 – Date limite de participation

La date limite des envois est fixée au 18 septembre 2017 à minuit. La date et l'heure de réception du mail faisant foi. Le jury est souverain pour la validation des envois. Toute participation sera confirmée par mail sous délais de 8 jours.

## Article 6 – Coordonnées d'envoi des fichiers

Mail d'envoi : [concoursphoto2017menigoute@gmail.com](mailto:concoursphoto2017menigoute@gmail.com)

## Article 7 – Prix et catégories

- Trois prix pour chacune des deux catégories Paysages d'eau et un monde vivant.
- Un grand prix du concours toutes catégories.
- Un prix spécial Région Nouvelle-Aquitaine récompensant une photo réalisée en Nouvelle-Aquitaine.
- Un prix des Internautas.

Aucun prix ne pourra être échangé. Le nom du bénéficiaire ne pourra en aucun cas être modifié. La valeur des prix sera communiquée sur les sites internet respectifs des organisateurs avant la date limite des envois. Le palmarès sera communiqué sur les sites internet respectifs.

## Article 8 – Jury & critères de sélection

Le jury sera composé de photographes professionnels, naturalistes, issus de l'édition et du journalisme. Il se réunira le 13 octobre 2017 et statuera selon plusieurs critères :

- Qualité esthétique
- Aspect technique
- Intérêt artistique
- Intérêt naturaliste
- Éthique et valorisation des milieux et espèces
- Zone géographique concernée

Déroulement des sélections. Une présélection sera effectuée par le jury dans un premier temps suivant les 2 catégories. Une seconde sélection déterminera les finalistes du concours. En cas de désaccord entre les membres du jury, la photographie sera écartée de la sélection. Le jury se réserve le droit de refuser une photographie en cas de litige sur un ou plusieurs critères.

## Article 9 – Résultats

Les auteurs des photographies sélectionnées seront avertis par mail ou téléphone. Les épreuves feront l'objet d'une exposition durant le 33<sup>e</sup> Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2017 à l'Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute (IFFCAM). Les photographies pourront être mise à la disposition des partenaires sur demande. Elles seront conservées à l'IFFCAM.

## Proclamation et remise des prix.

La proclamation des résultats aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 à 11h00 à l'espace Mainate TV du forum des associations du 33<sup>e</sup> festival international du film ornithologique de Ménigoute. Les photographies primées seront publiées sur les sites Internet respectifs et réseaux sociaux.

Une rencontre avec les auteurs sera proposée durant l'exposition sur le site de l'IFFCAM.

### Article 10 – Composition du jury

La composition du jury sera communiquée très prochainement.

### Article 11 – Éthique

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels et espèces sauvages photographiés. Ils s'engagent à ne pas détériorer un milieu sensible comme, par exemple, les zones humides, pour les besoins de la participation au concours.

Dans le cas de présence d'animaux sauvages, ils s'engagent à ne pas déranger les espèces dans leur milieu naturel (toute photographie au nid ou au gîte est prohibée). Dans le cas de présence d'espèces florales sensibles ou faisant l'objet d'un statut de protection particulier, ils s'engagent à ne pas détériorer les espèces.

Dans le cas de présence humaine sur la photographie, l'auteur s'engage à disposer des autorisations de prise de vue des personnes présentes sur l'image. Le jury se réserve le droit d'écarter toute photographie possédant un caractère dégradant sur les personnes.

Dans le cas de photographie en espace privé, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires des espaces concernés. Le jury se réserve le droit de vérifier les autorisations en cas de litige.

### Article 12 – Publication du concours

La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs, de la publication de leurs œuvres sur les supports de communication de l'association Mainate dans différents médias dans le cadre exclusif du Festival international du Film ornithologique de Ménigoute. Les auteurs s'engagent à autoriser la présentation de leurs photos, dans le cadre du 33<sup>e</sup> Festival international du Film ornithologique de Ménigoute et lors d'expositions ultérieures destinées à valoriser le concours.

Les résultats seront publiés dans le journal le Courrier de l'Ouest, la revue Image & Nature et sur les sites internet respectifs du festival, de l'IFFCAM et des partenaires.

### Article 13 – Règlement du concours

Le règlement du concours est disponible en téléchargement, sur les sites internet suivants :

<http://www.menigoute-festival.org>

<http://www.iffcam.net>

<http://camera-natura.fr/>

Et sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/ConcoursPhoto17/>

<https://twitter.com/CPhotoFestival>

### Article 14 – Recours

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble du règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le mail de réception constitue de fait l'acceptation du règlement. En cas de litige ou de doute sur la qualité et l'origine de la photographie, le jury se réserve le droit de ne pas retenir un participant. Le présent règlement du concours est soumis au droit français.

### Article 15 – Loi informatique et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo 2017. Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n° 2005 - 1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante :

Association Mainate Concours photo 2017

16 bis, rue de Saint-Maixent BP 5 79340 MÉNIGOUTE

Tel : 05 49 69 90 09

Mail : [contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org)

### Article 16 – Organisation du concours

Les organisateurs du 9<sup>e</sup> concours photo sont :

– Mainate

– IFFCAM

### Article 17 – Coordonnées de l'organisation du concours

Association Mainate Concours photo 2017

16 bis, rue de Saint-Maixent BP 5 79340 MÉNIGOUTE

Tel : 05 49 69 90 09

Mail de l'organisateur du concours : [concoursphoto2017menigoute@gmail.com](mailto:concoursphoto2017menigoute@gmail.com)

Coordonnées du lieu de l'exposition du concours.

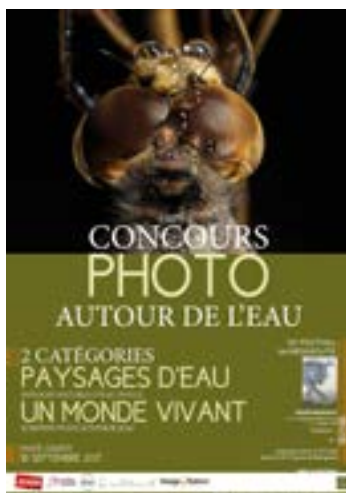
IFFCAM La Grimaudière 79340 COUTIÈRES

### Article 18 – Partenaires du concours

Les partenaires du concours photo sont :



# PARTENAIRES DU CONCOURS



## 9<sup>e</sup> CONCOURS PHOTO

DU FESTIVAL DE MÉNIGOUTE

